L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS JEUDI MATIN, 31 AOUT 1876. 50me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. JEUDI MATIN 31 AOUT.

Candidatures démocratiques 1876

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,
SAMUEL J. TILDEN,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRÉSIDENT.
THOS. A. HENDRICKS,
DE L'INDIANA.

POUR GOUVERNEUR DE LA LOUISIANE, GÉNÉRAL FRANK T. NICHOLLS, D'ASSOMPTION.

POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR, HONORABLE L. A. WILTZ, D'ORLÉANS.

POUR AVOCAT-GÉNÉRAL, H. N. OGDEN, D'ORLÉANS.

POUR SECRÉTAIRE D'ÉTAT, W. A. STRONG, DE WINN.

POUR AUDITEUR, ALLEN JUMEL, D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, R. M. LUSHER, D'ORLÉANS

Précautions a pren're.

On désire vivement un changement d'administration pour les Etats-Unis, mais quelque soit ce désir, il cède encore aux vœux qu'on fait partout ici dans cet Etat pour le succès du parti démocrate. La Louisiane a plus besoin de changement qu'aucune autre partie de l'Union, parce qu'elle a plus souffert, ayant été plus exposée aux entreprises politiques des aventuriers de toutes sections. Si la Nouvelle-Orléans, au lieu d'être une grande ville, n'eût été qu'un village, il est probable qu'on eût échappé aux huit années de domination désastreuse des Radicaux aidés par ces éléments impurs qu'on trouve d'ordinaire dans les grandes villes, ont exercée sur nous sans mesure et sans pitié. Cette longue souffrance dans tous les intérêts vitaux de l'Etat rendent donc nécessaire ici le succès du parti démocrate et s'il n'avait pas lieu, ce serait une nouvelle calamité, et la plus grande de toutes.

Il y a des inquiétudes, cependant, non sur le sort de l'élection prochaine, sort qui, suivant toutes les probabilités, doit être favorable à l'opposition, mais sur la manière dont se fera la transmission du pouvoir du parti qui aura succombé au parti appelé par le peuple à prendre sa place. S'il n'y avait qu'à substituer des employés démocrates aux employés radicaux, l'opération serait simple et bientôt faite. On verrait encore ce qu'on voyait autrefois entre whigs et démocrates, les uns cédant leur position aux autres sans que personne exprimât une crainte, sans même que personne eût l'idée d'en exprimer une sur la manière honnête et droite avec laquelle la transmission du pouvoir devait avoir lieu. On avait la certitude alors que la routine ne perdrait pas ses droits, et que l'officier public rendrait à son successeur un compte fidèle des deniers publics gérés par lui pendant une série d'années, et en effet le peuple n'était jamais trompé dans son attente.

Ce qui restait dans les caisses publiques passait, avec les livres qui en constataient les chiffres, dans les mains d'un nouveau trésorier après avoir été reconnu par un nouvel auditeur et le changement d'hommes ne nuisait en rien ni à la comptabilité ni à la situation financière de l'Etat. L'administration continuait comme avant avec la même régularité et les mêmes scrupules, de telle sorte que la population étrangère à la politique ne s'apercevait pas qu'il y avait eu dans le gouvernement un changement d'hommes et même, sous certains rapports, un changement de principes dans le mouvement ordinaire de la chose publique. C'était une preuve de ce qui a été dit bien souvent qu'une administration rigide, honnête, juste et impartiale, fait oublier tous les principes et fait pardonner même les principes erronés qu'elle se garde bien d'appliquer, du reste, quand elle reconnait que ces erreurs pourraient mener les choses trop loin.

Voilà comment la transmission du pouvoir d'un parti à un autre se faisait autrefois. En sera-t-il de même aujourd'hui si les Radicaux, comme nous y comptons bien, échouent dans l'épreuve électorale de novembre? Cette question inquiète beaucoup de gens qui, malgré leur bonne volonté, ne reconnaissent plus dans les hommes de cette époque les scrupules de conscience qui faisaient l'honneur de leurs devanciers. Ils disent: la corruption est venue avec les misères causées par la guerre; les mauvais exemples n'ont pas manqué; ils ont perverti le pays jusque dans ses entrailles, et maintenant que nous avons besoin d'hommes véritablement honnêtes, les trouverons nous?

Ces hommes craintifs et méfiants ne mettent pas en doute l'inflexible probité du candidat démocrate à la première place de l'Etat et de ce côté ils se montrent complètement satisfaits, mais ils se demandent dans quelles conditions le Trésor de l'Etat sera remis par les radicaux aux démocrates! Il y a certainement en pareil cas beaucoup de précautions à prendre. Voilà huit ans que les radicaux gouvernent ou plutôt dilapident les ressources financières de la Louisiane. En huit ans, ils ne peuvent compter qu'une bonne mesure, l'acte d'annulation, de réduction et de conversion au moyen duquel les dettes de l'Etat ont été abaissées à un chiffre se rapprochant beaucoup de ce qu'il était avant la guerre et dont le poids n'est plus au-dessus des forces de l'Etat. Que cet acte vienne de Paul, de Pierre ou de Jacques, peu importe! C'est une fameuse épreuve et plus radicale qu'on n'avait lieu de l'espérer.

Mais quelle qu'en soit la valeur l'acte de conversion ne peut faire oublier la façon toute cavalière avec laquelle le gouvernement radical a géré les revenus de l'Etat. Sur trois auditeurs des comptes publics, deux ont été poursuivis comme administrateurs infidèles. Ils ont échappé tous deux par des raisons étrangères à leur moralité propre, mais ils ont été forcés de se retirer; le premier même a été forcé de fuir.

L'auditeur intermédiaire s'est conduit convenablement, mais étant resté peu de temps en place, il n'a pu faire bénéficier l'Etat de son savoir et de son intégrité. Le quatrième auditeur, qui est celui d'aujourd'hui, nous a paru assez mal débuter en besogne. Il s'est absenté juste au moment où il aurait dû être ici pour faire rendre aux collecteurs compte des sommes reçues par eux pour recouvrement de taxes arriérées.

Des craintes nombreuses ont été exprimées sur l'emploi de ces fonds. Les réserve-t-on pour les besoins de la campagne électorale, ou veut-on les distribuer équitablement aux porteurs de mandats, ou sont-ils mis de côté pour le service de l'intérêt de la dette convertie? On s'abstiendrait de soulever ces questions si l'on avait affaire à des hommes connus par leur responsabilité personnelle, dignes de l'estime publique et inspirant confiance comme les hommes qui figurent sur le ticket du génl Nicholls; mais sans nous prononcer sur le compte individuel des hommes employés par Mr Kellogg, il nous est bien permis de dire qu'ils procèdent tous du gouvernement radical de Warmoth et que tout ce qui vient de là est justement suspect, parceque tout ce qui est sorti de là a été entaché de fraude, de vénalité et de corruption.

Alors quelles garanties avons-nous que les comptes seront bien faits et que les démocrates arrivant au pouvoir trouveront dans la caisse publique toutes les sommes qui devraient y être? Que trouveront-ils chez le trésorier ou chez l'agent fiscal? Nous sommes à peu près certains que rien ne manquera pour le payement de l'intérêt de la dette en janvier prochain, attendu que Mr Kellogg a engagé son honneur officiel et particulier au service de la conversion qui est son œuvre. C'est là le plus beau fleuron de sa couronne gubernatoriale, mais c'est là le seul et si, de ce côté, les porteurs de bons convertis peuvent être tranquilles, on ne saurait en dire autant pour les autres intéressés à la fortune de l'Etat. Une foule d'employés se plaignent de ne pouvoir toucher un cent de leurs appointements. Il est vrai que nombre de ces employés sont inutiles et qu'ils n'ont qu'un droit fort restreint à ce qu'ils prétendent leur être dû. C'est pour cela, sans doute, que la trésorerie de M. Kellogg s'inquiète peu de leurs plaintes et n'y fait pas même attention. Très probablement ces employés auront à régler leurs comptes avec l'administration démocratique; mais cette administration ne pourra leur donner ce qu'elle n'aura pas reçu.

Nous croyons que dans un intérêt bien compris de la transmission du pouvoir en janvier prochain, il serait bon qu'un comité de finance émanant de l'Union des propriétaires, de la Chambre de commerce ou d'un corps quelconque constitué et connu, fit une démarche auprès de l'Exécutif afin d'obtenir de lui des renseignements sur la situation actuelle des finances. Il faudrait que ce comité demandât aussi des informations sur le cautionnement des collecteurs d'Etat. Ces cautionnements sont-ils sérieux et peut-on compter sur leur réalité? S'ils n'ont aucune valeur, il faut s'empresser d'en faire donner d'autres et d'empresser aussi de faire changer les collecteurs s'ils ne peuvent offrir des garanties solides. Ces précautions sont nécessaires en tout temps. Il y avait déjà beaucoup trop de collecteurs retardataires sous l'ancien régime; aujourd'hui il y a plus que des retardataires, il y a des concussionnaires, c'est-à-dire des collecteurs qui règlent rarement et qui n'auront jamais les moyens de rendre ce qu'ils ont détourné. Il y a même des collecteurs qui peuvent avoir l'intention de décamper à la première nouvelle du succès des démocrates dans l'élection de novembre.

Le pouvoir exécutif de l'Etat, passant des Radicaux aux Démocrates, sera une révolution véritable. Il faut donc prendre des mesures pour échapper à une situation mixte, douteuse, incertaine, qui permettrait aux Radicaux de dire: Nous avons remis tout aux Démocrates—quand ils auraient remis peu de chose, et qui permettrait aux Démocrates de dire: Nous n'avons rien trouvé dans les caisses radicales,—bien qu'elles pussent ne pas être tout à fait vides. Pour épargner à l'Etat les pertes qui résulteraient de ces assertions contraires, nous ne voyons qu'un moyen, c'est de savoir où l'on en est aujourd'hui et exigeant toutes les sûretés convenables contre la fin du gouvernement radical en Louisiane. Nous reviendrons sur ce sujet.

VINS.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce que MM. Paul Gelpi & Bro. publient aujourd'hui dans l'*Abeille*. Ces messieurs ont en magasin et à vendre des vins des meilleurs crûs et du champagne des marques les plus célèbres, du Dry Verzenay, entre autres, et du champagne de Louis Rœderer. La maison Gelpi importe aussi des cognacs, des liqueurs, de l'huile d'olive et des fruits à l'eau-de-vie, tous produits dont nous pouvons recommander la qualité en toute assurance.

Nous empruntons, sous toutes réserves, la note suivante à la *Correspondance universelle*:

"La Russie vient de décider formellement, afin de mettre un terme aux actes inhumanitaires des troupes turques, de rompre l'accord de non-intervention conclu à Reichstadt. Elle demande directement la paix à la Porte, sauf à la lui imposer en cas de refus. Le général Ignatieff a reçu l'ordre de se tenir prêt à rentrer à Constantinople."

LA CHALEUR A PARIS.—Nous lisons dans le *Figaro* du 17 août:

Au soleil il fait maintenant tous les jours de 45 à 50 degrés. Donc les personnes qui sont obligées de sortir se trouvent exposées à une température d'au moins 12 degrés de plus que celle des bains chauds. Si l'hiver on nous donnait, pour nous baigner, l'eau à cette température-là, nous ne pourrions pas la supporter. Elle nous brûlerait.

L'eau, même dans la Seine, marque en ce moment 25 et 26 degrés. Donc ce n'est plus des bains froids que l'on y prend, car il y a bien des personnes qui ne veulent pour leurs bains, dits chauds, que 26 ou 27 degrés.

Tel est l'état brûlant de l'atmosphère en ce moment. C'est un embrasement!

—Le *Journal officiel* publie les détails suivants sur le commerce de la France, pendant les sept premiers mois de l'année 1876.

Les importations se sont élevées, du 1er janvier au 31 juillet 1876, à fr. 3,139,792,000, et les exportations à fr. 2,054,547,000. Ces chiffres se décomposent comme suit:

Importations:

Objets d'alimentation	fr. 480.569.000
Produits naturels et matières nécessaires à l'industrie	— [illegible]
Objets fabriqués	— 294.499.000
Autres marchandises	— 109.117.000
Total	fr. 3.139.792.000

Exportations:

Objets fabriqués	fr. 1.131.574.000
Produits naturels, objets d'alimentation et matières nécessaires à l'industrie	— 821.240.000
Autres marchandises	— 101.733.000
Total	fr. 2.054.547.000

HAUTES PYRÉNÉES.—Samedi dernier, les époux Lamazère, cultivateurs à Montastruc, étaient allés travailler aux champs, laissant à la maison leurs deux petits garçons, âgés l'un de six ans, l'autre de quatre.

L'aîné, s'emparant d'une carabine chargée que le père avait imprudemment laissée dans la chambre, eut la singulière idée de se servir du canon pour faire semblant de donner un lavement à son petit frère, qu'il fit coucher sur le lit. L'arme était tout près du corps de l'enfant quand le coup partit et toute la charge lui pénétra dans le ventre, causant de si terribles ravages que tous les soins sont restés inutiles, et le pauvre petit a succombé dans d'horribles souffrances quelques heures plus tard.

Qu'on juge du désespoir des parents et de l'enfant devenu involontairement fratricide. Sa douleur était telle qu'on a dû le retenir de force pour l'empêcher d'aller se noyer!

—Auch, 15 août.—La nouvelle ligne de chemin de fer de la compagnie du Midi, reliant Auch et Toulouse par Gimont et l'Ile-en-Jourdain, sera ouverte probablement d'ici au mois d'octobre, car tous les travaux sont à peu près terminés. Il ne manque que l'autorisation ministérielle.

La réélection de M. Peyrusse dans l'arrondissement d'Auch paraît chose faite, car M. Jean David, républicain et maire d'Auch, ne recueillera pas de nouveaux suffrages depuis l'exposé de ses opinions [illegible] à la Chambre des députés à la suite de la discussion engagée à la Chambre.

Ici, comme partout dans le Midi, la chaleur est très forte. Hier, dans une chambre à l'ombre, sur la place de la Mairie, le thermomètre marquait 37 degrés à trois heures de l'après-midi.

—Nous lisons dans un journal parisien du 15 août:

Hier soir, le train de Bordeaux, de 8 h. 15, a emporté une fournée de sénateurs et de députés que le hasard avait [illegible] réunis, malgré la diversité de leurs opinions.

Ainsi, nous avons remarqué: M. Faye, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, qui se rend à Marmande, où il va [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Erreur typographique.

Une erreur de nos compositeurs a substitué le nom d'Armand à celui d'Arnaud dans la signature de la lettre adressée à Antoine par Mr. Arnaud Commagère, lettre publiée dans notre numéro de mardi.

Une rectification.

En parlant du triste accident qui a coûté la vie à un jeune garçon de quatorze ans, nommé Geo. McQueen, qui s'était accroché à un wagon traîné par une des locomotives dites dummies, de la rue du Canal, nous avons dit par erreur que la victime était de couleur.

Ajoutons que le conducteur, Mr. Wintz, n'est coupable en aucune manière, parce qu'il ne pouvait pas prévoir l'accident et n'a pu arrêter la locomotive que lorsqu'il était trop tard.

Départ du général Nicholls et de l'honorable Wiltz.

Le général Nicholls a passé la journée d'avant-hier à la Nouvelle-Orléans, et dans la soirée, de compagnie avec l'honorable Wiltz, il a assisté aux réunions de plusieurs clubs démocratiques. Inutile de dire que nos candidats aux fonctions de gouverneur et de lieutenant-gouverneur ont été accueillis partout avec enthousiasme.

Tous les deux sont partis hier après-midi pour assister à un mass meeting qui aura lieu à Monroe, paroisse Ouachita.

Pas trop en campagne.

Le Boss Packard doit commencer sa tournée électorale samedi et débuter dans la paroisse Assomption, celle du général Nicholls.

Le Boss n'aura pas beaucoup de succès par là et ne réussira pas à tromper les hommes de couleur, qui ont été éclairés et qui savent maintenant où sont leurs véritables amis.

Packard n'a pas encore résigné sa position de marshal des Etats Unis; mais il dit qu'il le fera... quand il n'en aura plus besoin.

Le gros Boss est furieux de ce que le général Nicholls n'ait pas daigné répondre à sa lettre hypocrite. Il dit que puisqu'il y a un proverbe qui prétend qu'un chien a bien le droit de regarder un évêque, il a bien le droit lui d'écrire au général Nicholls.

Oui, c'est vrai; mais de même qu'un évêque a bien le droit aussi de ne pas rendre le compliment au chien, en le regardant à son tour, le général Nicholls a le droit de ne pas répondre au Boss Packard.

Le cas d'intimidation.

MM. McGloin, Behan et May, membres du sous-comité nommé par le comité central d'Etat du parti démocratique et conservateur, pour faire une enquête relativement à la tentative d'intimidation dirigée contre un homme de couleur nommé Henry Kent, qui a été assailli par une cinquantaine de nègres du troisième ward et fort maltraité, parce qu'il avait osé assister à la réunion d'un club démocratique de couleur, se sont présentés hier matin à la cour municipale du premier district, afin de demander au juge Evans d'adopter les mesures nécessaires pour punir les agresseurs.

N'ayant pas trouvé ce magistrat, qui est retenu chez lui par une indisposition, paraît-il, ils ont vu les capitaines Gray et Lawler, du premier et du troisième précinct de police et ont obtenu d'eux la promesse que des précautions seraient prises pour empêcher que ces outrages puissent se renouveler.

Les démocrates et les conservateurs de la Nouvelle Orléans désirent être patients, mais comme ils ont engagé leur parole de protéger les hommes de couleur qui viendront à eux, ils ne permettront pas que ceux-ci soient intimidés, insultés et battus par des *bullies* salariés.

A bon entendeur, salut!

Que signifie cela?

Nous apprenons que le colonel Loan, chef de police et superviseur d'enregistrement, a lancé des ordres pour que toutes les armes fournies par le gouvernement usurpateur à différentes organisations qui les ont empruntées dans le but de représenter l'armée du roi de Carnaval, soient restituées immédiatement.

Nous ne savons pas si cet ordre s'applique également au bataillon d'artillerie Washington, qui a les deux canons Napoléon qui avaient été pris par les soldats citoyens le 14 septembre.

Cela ressemble assez à une réorganisation de la brigade métropolitaine et de la milice noire.

Le colonel Loan, non content d'être à la fois, chef de police et enregistreur d'Etat, voudrait-il cumuler également les fonctions de général de brigade?

La place n'est pas sans danger, nous en prévenons charitablement Mons Loan, et il n'a qu'à regarder son prédécesseur, Mr Badger, pour en être convaincu.

Superviseurs d'enregistrement démocrates.

Les superviseurs d'enregistrement que le colonel I. W. Patton, président du comité central d'Etat du parti démocratique et conservateur, a désignés et qui ont été commissionnés par Mr. Woolfley, greffier de la cour de circuit des Etats Unis et superviseur en chef de l'enregistrement, sont entrés en fonctions hier matin.

Il était temps, car les radicaux ont eu deux jours devant eux sans être contrôlés et ils ont dû faire beaucoup de fraudes déjà.

On sera obligé, comme en 1874, d'organiser un comité qui aura pour mission de visiter chaque résidence, dans chaque ward de la ville, afin de s'assurer si les individus enregistrés demeurent réellement à l'endroit indiqué.

L'ancien club Constitution réorganisé.

L'ancien club Constitution, qui date de 1869, a été réorganisé hier soir, afin de participer à la campagne électorale de 1876.

Ce club a rendu d'importants services au parti dans le passé, et bien sûr que loin de se ralentir son zèle ne fera que grandir cette année.

Soixante des anciens membres ont signé le rôle et les officiers suivants ont été élus:

Président, Dr. J. F. Finney;
1er Vice-Président, George W. Dupré;
2d Vice-Président, Dr. M. Viet;
Secrétaire, A. H. Harris;
Assistant-Secrétaire, W. B. Barnett;
Trésorier, James Rea;
Marshal, Wm. Fagan.

Club Wide Awake.

Ce club politique, l'un des plus beaux de la ville, qui appartient au Troisième District, s'étant réorganisé pour la campagne électorale de 1876, a fait une procession aux flambeaux hier soir, défilant dans les rues principales de la ville.

L'organisation compte 482 hommes solides, commandés par Mr William Swan, grand marshal et Mr A. D. Bernoudy, assistant-marshal.

L'uniforme, qui est très pittoresque, se compose d'un pantalon noir, d'un grand manteau rouge et d'un bonnet phrygien.

Ce club montre avec orgueil une bannière qui lui a été donnée en 1859.

Nous devons des remerciements à l'organisation des *Wide Awake* pour une sérénade à l'*Abeille*.

Club Tilden du Sixième Ward

Il y aura, ce soir, jeudi, une réunion de ce Club au quartier-général, sous la présidence de M. Musson.

Nous apprenons que plusieurs orateurs ont été invités à haranguer l'assemblée.

L'un d'eux, M. Paul E. Théard, s'adressera particulièrement aux hommes de couleur.

On sait que le Club Tilden, du Sixième Ward, a invité un des premiers les hommes de couleur à faire partie de son organisation.

Club allemand démocrate conservateur du 7me Ward.

Ce club dont le président est Mr Chs. Lockbrunner, a adopté hier soir des résolutions par lesquelles il reconnaît Mr James D. Edwards comme le seul président légal du club central du 7me ward et Mr A. D. Saucier comme délégué de ce ward au comité central d'Etat.

Nouveau club indépendant dans le 3me ward.

Il a été organisé hier soir, 30 août, dans le 3me ward, un nouveau club qui sera indépendant de toutes les factions existantes et dont les membres s'engagent à supporter seulement les intérêts du parti en général.

Les messieurs dont les noms suivent ont été élus à l'unanimité:

MM. E. Lalanne, président.
F. F. Marx, vice-président.
Thos. W. Thibaut, secrétaire.
C. F. Buswell, trésorier.
Wm. Williams, marshal.
J. B. Kelly, sergent d'armes.

Ce club a adopté à l'unanimité le nom de "Gardes De Boucher" [illegible]

[illegible]

Le mot honneur.

Nous recevons une communication, dans laquelle deux lecteurs de l'*Abeille* nous demandent, relativement à une discussion qui s'est élevée à ce sujet, si le mot HONNEUR dérive d'une langue étrangère, et de quelle langue. [illegible]

Election dans le troisième ward.

Il y aura aujourd'hui une élection dans le troisième ward pour le délégué au comité central d'Etat, conformément aux instructions reçues, l'élection de Mr John Fitzpatrick ayant été annulée pour fraude. [illegible] seront ouverts et on votera par bulletins.

Séance du Conseil Municipal.

Le Conseil s'est réuni, avant-hier, à midi, sous la présidence du maire Leeds. Tous les administrateurs étaient présents, à l'exception de MM. [illegible].

L'ordonnance suivante, qui avait été présentée à la dernière séance par M. Pillsbury, administrateur du département [illegible] des améliorations, dans le seul but d'entretenir les égouts et de curer les ruisseaux, afin de maintenir l'état sanitaire actuel de la ville; la volonté du Conseil étant que la somme allouée soit employée de façon à soulager le plus grand nombre possible d'hommes sans travail.

Toutes les autres ordonnances ayant trait à des règlements de comptes ou à des questions de finance ont été renvoyées.

Les propositions pour la ferme des marchés pendant le mois de septembre, que nous avons publiées, il y a trois jours, ont été acceptées.

Eu égard à la pétition d'un certain nombre de citoyens, se plaignant que la circulation est entravée au Marché Français, à cause des caisses et des paniers qui sont déposés sur les trottoirs, Mr Burke, administrateur du département des améliorations, a déclaré qu'il n'avait pas le pouvoir de corriger ces abus, puisque la police n'était pas sous son contrôle.

TEMPERATURE.—30 Août 1876.
Thermomètre de C. Duhamel, opticien.

	Farenheit.	Centigrade.
6 du matin	[illegible]	28
Midi	95	35
3 P. M.	[illegible]	33
6 P. M.	87	30

—On s'est beaucoup entretenu ces jours derniers dans la société anglaise de l'incident qui s'est produit récemment à propos des prérogatives accordées par la reine Victoria au prince Louis-Napoléon, qui prend le pas dans les réceptions officielles sur les ambassadeurs.

Le marquis d'Harcourt ayant eu à se plaindre de ce privilége le duc Decazes aurait communiqué au cabinet britannique les réclamations de notre ambassadeur, alléguant que, sous l'empire, les princes d'Orléans n'avaient jamais eu le pas sur un ambassadeur français.

Lord Derby aurait répondu que cela était vrai, mais que la situation n'était plus la même, car, à cette époque, il y avait un souverain sur le trône de France, tandis qu'aujourd'hui il n'y en a pas. Le duc Decazes, sur cette réponse, aurait averti notre ambassadeur de ne pas insister, à la grande satisfaction des bonapartistes.

—Nous empruntons à l'*Indépendance* le souvenir historique suivant:

Nous sommes en plein dans les anniversaires révolutionnaires; c'est le cas de rappeler ce mot d'une charmante patricienne de la grande époque.

La baronne de D.... était un soir dans la loge de Lafayette, à l'Opéra.

Tout à coup, une pomme lui fut lancée du parterre. La baronne ramasse la pomme et la présentant à Lafayette:

"Permettez moi, monsieur le marquis de vous offrir un des premiers fruits de votre révolution!"

—Le *Rappel* publie deux articles, l'un de M. Vacquerie, l'autre de M. Lockroy, sur l'élection Dufaure.

A la fin du premier on lit:

La coalition de la droite sénatoriale se reformera, il serait puéril d'en douter.

L'autre se termine ainsi:

Le Sénat les abandonne. Leur majorité se disloque. La coalition de l'ordre moral s'en va par morceaux.

Il faudrait pourtant s'entendre.

—Le bruit court que le comte de Chambord viendrait passer, en septembre, une quinzaine de jours en Suisse, à quelques lieues seulement de la frontière française où une habitation a été mise à sa disposition.

LINZ (Autriche), 10 août.—Le capitaine Boyton se trouve actuellement à Linz. Le 8 août, dans une expérience qui avait pour but de faire sauter un petit bâtiment à l'aide d'une torpille, le capitaine a failli périr par suite de l'explosion imprévue de l'engin, et en a été quitte heureusement pour un étourdissement et une légère inflammation des yeux. Son projet de franchir à la nage la distance qui sépare Linz de Vienne en suivant le cours du Danube a dû être provisoirement ajourné.

—A la séance de la société géographique de Londres, il a été donné lecture d'une lettre de lord Derby, annonçant que tous les territoires qui entourent les lacs Victoria et Albert, dans l'Afrique centrale, ont été annexés à l'Egypte par le colonel Gordon, qui pense que dans peu de temps la route qu'il a traversée jusqu'aux lacs sera parfaitement sûre pour les marchands et pour les voyageurs.

—L'évêque de Hildesheim (Prusse) vient de se soustraire, en se rendant à une ville d'eaux, aux poursuites judiciaires qui le menacent de la part de la Cour ecclésiastique de Berlin. Sur les onze diocèses de la Prusse, il n'y en a plus que quatre qui soient administrés d'une manière régulière; ce sont les suivants: Ermland, Culm, Osnabrück et Limbourg. Les évêques de Fulda et de Trèves sont décédés; ceux de Breslau, Paderborn, Munster et Cologne sont destitués, et celui de Hildesheim séjourne à l'étranger.

—A propos du *cri cri*, on lit [illegible]

"Tantôt c'est un jouet comme le cri cri, tantôt une mode comme la crinoline, tantôt un homme comme le général Lamarque ou Manuel, tantôt un journal comme la *Lanterne*, tantôt un acteur comme Odry ou Lassagne, tantôt une fille de bal public comme Rigolboche, une chanteuse de chansonnette ou d'opérette comme Thérésa ou Mme Théo; tantôt un cri stupide comme: Ohé, Lambert! tantôt un stupide mot, comme *épatant*, *pourri de chic*, *du galbe*, *c'est nature*, *c'est tapé*, *c'est empoisonné*; tantôt une chanson les *Petits agneaux*, les *Bottes à Bastien*, le pied qui r'mue ou la grande nouveauté du jour, bien digne de pareilles aïeules: l'*Amant d'Amanda*. Il fut un temps, je m'en souviens, où l'on passait pour excessivement spirituel dans un certain monde en répondant à toutes les questions: *Et ta sœur?* [illegible]

[illegible]

INSTITUTIONS.
INSTITUT ST CHARLES.
[illegible]
Jefferson Academy.
C. J. LORD.
[illegible]
Collége Commercial St-Stanislas.
[illegible]
Collége Commercial et Classique
[illegible]
Prof. R. LUSHER, Principal.
[illegible]
INSTITUTION ST-LOUIS
[illegible]
Mount St-Mary's College.
[illegible]
COLLEGE ST-VINCENT.
[illegible]
Académie de la Visitation.
[illegible]
PHARMACIE FRANÇAISE.
A. CARROUCHE,
[illegible]
Vermifuge Végétal Indien du Dr Chas. DELERY.
[illegible]
CHAS. F. KELLS
[illegible]
A. E. HARRINGTON,
[illegible]

PAUL GELPI & BRO.,
Négociants-Commissionnaires,
IMPORTATEURS
—DE—
VINS, COGNACS, LIQUEURS, SARDINES A L'HUILE, CERISES & FRUITS A L'EAU DE VIE, HUILE D'OLIVE, [illegible]
VINS FINS en barriques [illegible] BIGOURDAN, Bordeaux.
VINS FINS, en caisses, [illegible]
Seuls agents dans le Sud de
A. C. MEUTOW & Co. [illegible]
[illegible]
G. L. BACIGALUPI & Co. [illegible]
[illegible]
Agents des Célèbres Marques de CHAMPAGNE
DRY VERZENAY,
EXTRA DRY.
—DE—
GEORGE GOULET & CO.
Champagne LOUIS ROEDERER.
[illegible]
PAUL GELPI & BRO.

LEON MEDAL
CONFISEUR.
[illegible] rue de la Vieille-Levée, [illegible]
CANDIS, CONFISERIES ET PATISSERIES, CHOCOLATS, FRUITS CONFITS, SIROPS, GELÉES, DRAGÉES, BONS ASSORTIS.
[illegible]
AGENCE DE FEUX D'ARTIFICE.
[illegible]

CHEMISERIE PARISIENNE.
124 ... RUE DU CANAL ... 124
[illegible]

Avis.
[illegible]

Gages! Gages! Gages!
[illegible]

LES
Négociants-Commissionnaires
[illegible]
DESTRUCTEUR DE
VERS A COTON,
du TEXAS.
Poison certain contre les chenilles.
UNE LIVRE
Suffit pour quatre arpents.
Demandez les brochures.
Un escompte libéral est fait au commerce.
A vendre par
H. J. RIVET,
AGENT-GÉNÉRAL EN LOUISIANE.
Pharmacien et Droguiste.
Marchand de
[illegible]
Importateur de
MÉDICAMENTS FRANÇAIS
Propriétaire de
[illegible]
LES FOIRES DE L'ETAT
de la
LOUISIANE,
1870 & 1871.
[illegible]
PRIX MODÉRÉS.
[illegible] rue de Chartres et 36 rue Bienville,
Nlle-Orléans, Lne.

MONTRES WALTHAM AMÉRICAINES.
AGENCE
A. M. HILL,
Au No 36 de la rue St-Charles, coin Commercial Place,
[illegible]

[illegible]

H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
Importateur de Médicaments Français.
[illegible]

P. E. SARRAZIN,
279 rue Vieille-Levée, entre Ursulines et Hôpital.
[illegible]
Manufacture de Tabac à fumer, priser et chiquer à la vapeur.
[illegible]

J. MANDIN & Cie.,
NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES.
87 rue Decatur, Nouvelle-Orléans.
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
[illegible]

FINE COGNAC.
WINES, OLIVE OIL
[illegible]
BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 49 Decatur St.
[illegible]

A. W. MOFFETT & CO.,
Marchands de bois servant à la construction de navires, bateaux à vapeur, charrettes et maisons.
[illegible]

LHOTE & CO.,
CHANTIER de BOIS du VIEUX BASSIN et FABRIQUE de CHASSIS, JALOUSIES et PORTES.
[illegible]

LOUISIANA EQUITABLE
LIFE
Insurance Company,
Coin Carondelet et Gravier,
NLLE-ORLEANS.
[illegible]
SAMUEL MANNING TODD, Président.
[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane
[illegible]

Tabac à fumer et à priser.
[illegible]
MM. [illegible] & Schneider
[illegible]

LAURENT LACASSAGNE
Marchand-Commissionnaire
[illegible]

Germania Insurance Company,
Bureau No 134 de la rue de la Commune.
NOUVELLE-ORLÉANS.
[illegible]

H. A. PEYROUX
NOTAIRE PUBLIC
[illegible]

AUGUSTE'S
Commercial Restaurant.
[illegible]

A vendre.
[illegible]

BOIS CHARPENTE
[illegible]